

COURSE AUX PROFITS DES MULTINATIONALES CONTRE DROITS HUMAINS

Comment rééquilibrer la balance?

La mondialisation a au moins deux faces. D'un côté, elle a permis le développement du commerce international, la croissance économique et la création de nouveaux emplois. De l'autre côté, elle aggrave les inégalités et a des conséquences humaines et environnementales dramatiques. Ces deux réalités ne sont pourtant pas irréconciliables. Pour la société civile, il suffirait, au contraire, d'accepter des règles du jeu davantage équitables.

La globalisation de l'économie a permis aux entreprises de gagner de nouveaux marchés, d'implanter des filiales à l'étranger et ainsi d'étendre leur influence à travers le monde. Aujourd'hui, les dix plus grandes multinationales pèsent davantage financièrement que 180 Etats. Un phénomène de concentration économique qui s'accélère et génère toujours plus de victimes, considérées comme les "grands perdants de la mondialisation". En effet, selon le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités, 1% de la population mondiale s'est partagé 82% des richesses créées en 2017, tandis que 3,7 milliards de personnes n'ont rien reçu.

Mais comment en est-on arrivés là? Les Etats, qui cherchent à retenir les entreprises sur leur territoire ou attirer de nouveaux investisseurs, ont créé des régimes fiscaux, négociés des accords commerciaux et accordé des programmes d'aide extrêmement favorables aux entreprises. Ils ont ainsi, en partie, permis cette montée en puissance. Souvent à leurs dépens quand on pense par exemple que les clauses d'arbitrage des nouveaux traités de libre-échange permettent désormais aux entreprises de poursuivre un Etat. Les multinationales jouent donc un rôle majeur dans la définition des règles du jeu de la mondialisation.

Des règles inadaptées

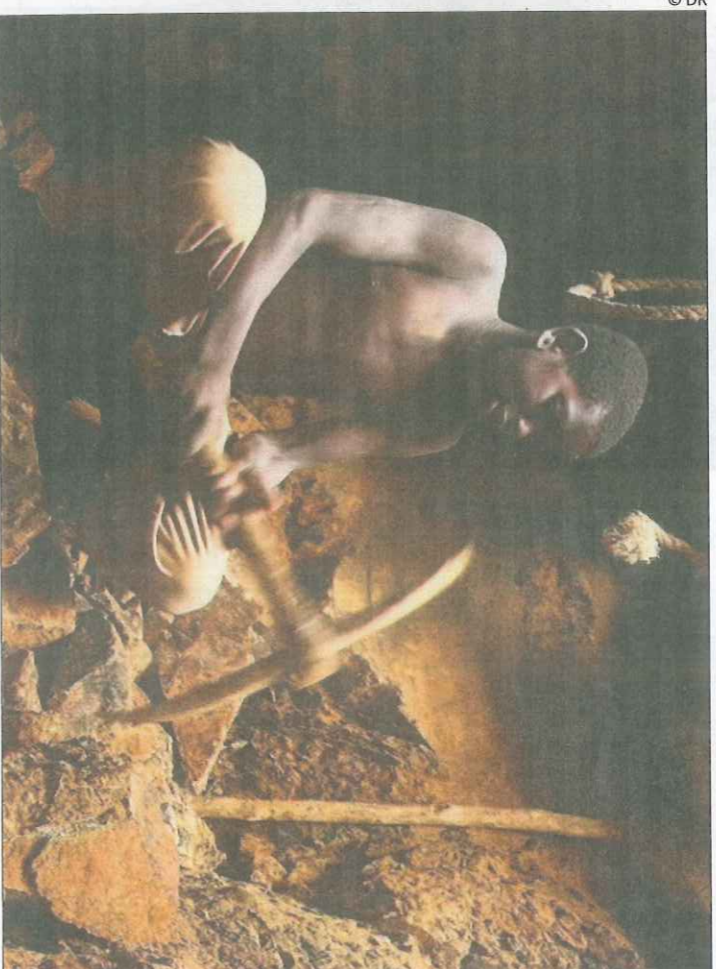
Cette inégalité des richesses s'accompagne d'une inégalité des droits. En effet, la course aux profits à laquelle se livrent les entreprises transnationales se fait au détriment des droits fondamentaux de millions de personnes (par exemple droits du travail, droit à la vie, à la santé, à la sécurité) pour qui l'accès à la justice demeure très problématique. Les raisons sont multiples, parmi lesquelles on peut citer: les difficultés à identifier la

juridiction compétente dans le cas d'une entreprise transnationale, la lenteur et le coût colossal des procès, les intimidations voire les meurtres des demandeurs. Dans le cas du Rana Plaza par exemple, toutes les tentatives judiciaires des milliers de victimes de l'effondrement de l'usine de textile au Bangladesh sont restées sans suite. Et dans les rares cas où les entreprises sont condamnées à payer des amendes, celles-ci sont généralement marginales comparées aux vastes ressources de l'entreprise. Elles n'ont donc aucun effet répressif ou dissuasif. Enfin, certaines entreprises échappent à la justice en achetant le silence des victimes sans jamais reconnaître leur culpabilité. Cela aboutit donc à une double injustice: lors de l'atteinte aux droits en tant que telle, puis dans l'absence de réparation réelle et morale.

Pour répondre à ce problème, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2010, puis le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en 2011, ont adopté des Principes directeurs qui visent, théoriquement, à améliorer les normes et les pratiques concernant les entreprises et les droits humains. Bien que représentant une avancée importante, ces règles de soft law ("droit mou") portent bien leur nom car elles ne sont pas obligatoires et ne sont accompagnées d'aucun mécanisme de surveillance. Malheureusement, l'expérience montre qu'on ne peut se fier à la seule bonne volonté des Etats et des entreprises qui appellent à une régulation par l'éthique plutôt que par le droit. Au contraire, sept ans après l'adoption des Principes directeurs de l'ONU, seuls 18 pays les ont transposés dans leur législation nationale (par exemple sous forme de Plan d'action national) et très peu d'entreprises les mettent réellement en œuvre. Les violations des droits humains persistent donc en toute impunité.

Vers un traité international

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a enfin répondu aux appels insistants de la société civile en créant en 2014 un groupe intergouvernemental de travail mandaté pour élaborer un nouvel instrument international. Bien qu'ambitieux et nécessitant plusieurs années de négociations avant d'aboutir, l'adoption d'un tel traité est tout à fait réaliste. En effet, malgré l'obstruction initiale d'un certain nombre de pays, y compris de l'Union européenne, les conclusions de la session de négociation d'octobre 2017 le confirment: il y aura bien un traité obligatoire sur les entreprises! Il ne reste plus qu'aux Etats membres, y compris la Belgique qui brille par un manque d'ambition manifeste sur la thématique, d'avancer à la table des négociations pour déterminer son contenu.



En République Démocratique du Congo, des mines de cobalt faisant travailler des enfants auraient fait partie de la chaîne d'approvisionnement de géants de la technologie.

Parallèlement, chacun à son niveau (responsible politique, membre de la société civile et citoyen) doit rester vigilant et être conscient du lobby très puissant des entreprises qui vont tenter coûte que coûte de se soustraire à leurs obligations. Il faut donc maintenir l'attention nationale et internationale pour que ce traité se concrétise rapidement avec un minimum de règles contraignantes et efficaces. Ceci permettrait aux "grands perdants de la mondialisation", rendus encore plus vulnérables, d'être enfin protégés et d'avoir accès à la justice ainsi qu'à la réparation qu'ils méritent.

Les citoyens, acteurs de changement

Nous n'en sommes pas toujours conscients mais nous contribuons d'une certaine manière à ce cercle vicieux. A l'autre bout de la chaîne de production et parfois à l'autre bout du monde, nous achetons des produits sans connaître leur provenance ni leurs conditions de fabrication. L'exemple des nouvelles technologies est éloquent: toujours plus friands d'objets high-tech, nous achetons et jetons aussi rapidement ces objets sans penser aux conséquences humaines et environnementales. En Europe par exemple, plus de 100 millions de GSM sont abandonnés chaque année après avoir été utilisés seulement quelques mois. De l'extraction de minerais dans les mines artisanales de la République Démocratique du Congo où travaillent des enfants et où sévissent des groupes armés, aux usines de production en Asie où travaillent des migrants dans des conditions parfois proches de l'esclavage, jusqu'à nos poches: tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de nombreuses personnes n'ont d'autre

MULTINATIONALES OU TRANSNATIONALES?

Si le terme multinational a été jusqu'à présent plus communément utilisé, l'ONU utilise le mot transnational, préféré des Etats du Sud et renvoyant mieux à la réalité de ces grands entre-prises. Mais tous deux renvoient à des entités économiques opérant dans plusieurs pays à travers des filiales de production ou de contrôle. Leurs structures juridiques et commerciales qui transcendent les Etats sont souvent très complexes. Complexité dont se jouent certaines entreprises pour échapper à leur responsabilité.

QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE CITOYEN?

- Me renseigner sur la marque, la provenance et les conditions de production de ce que j'achète
- Signer la pétition de l'Alliance pour un Traité de l'ONU: www.treatymovement.com
- Exercer une pression sur les responsables politiques, en envoyant un email ou une lettre au ministre des Affaires étrangères. Justice et Paix peut à cet effet fournir des modèles
- Faire du bruit, en parler autour de soi, partager les informations sur les réseaux sociaux.

Agathe SMYTH
Commission Justice et Paix